

Charte de la Jeunesse Combourgeoise



Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur/joueuse, dirigeants ou entraîneur à respecter l'Ethique du football en général et les règles particulières du club (définies par le comité directeur de la Jeunesse Combourgeoise).

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

Dispositions Générales :

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance, signé et respecter le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle.

Le Club, le rôle de chacun :

Le joueur :

- Tout joueur doit venir saluer les éducateurs, responsables, entraîneurs dirigeants du club, autres joueurs et parents à l'arrivée et lors du départ.
- Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement il doit en avertir l'entraîneur AVANT LE JEUDI, JOUR DE PUBLICATION DES CONVOCATIONS! Sous peine de ne pas être convoqué la semaine suivante!
- Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.
- La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du football.
- Tout joueur doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau, de shampoing...)
- Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.
- Tout joueur pris en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons.
- Tout joueur ne respectant pas l'entraîneur, les joueurs ou les consignes se verra exclu de la séance. Si récidive il y a le bureau convoquera le joueur et ou ses responsables légaux et prendra les sanctions adéquates.

L'entraîneur / éducateur :

- Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.
- Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

- Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre et rangé que possible ces derniers.
- Il enseigne ou encadre la pratique du football dans l'esprit des règles lors de séances adaptées à l'âge et au niveau des joueurs.
- Il doit prendre en charge tout joueur et faire en sorte qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau de jeu.
- Il doit être assidu et ponctuel et prévoir son remplacement en cas d'absence.
- Il doit développer l'esprit sportif du joueur et faire respecter la charte.

Les parents :

- En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.
- La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.
- Les parents doivent :
 - ✓ Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
 - ✓ Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.
 - ✓ Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.
 - Pour les rencontres à l'extérieur :
 - ✓ Accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
 - ✓ En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant AVANT LE JEUDI.
 - ✓ Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

Responsabilités :

Votre enfant est sous la responsabilité de la JEUNESSE COMBOURGEOISE à partir du moment où il y a eu échange entre un des parents et un des éducateurs.

L'enfant ne sera plus sous la responsabilité du club à partir du moment où les horaires d'entraînements correspondant à sa catégorie seront dépassés.

ATTENTION : assurer vous que l'entraînement a bien lieu avant de déposer votre enfant.

Terrain Synthétique :

Le Règlement du terrain synthétique est très précis :

Seuls les joueurs, dirigeants, éducateurs présents sur la feuille de match peuvent être présents sur la pelouse.

Je soussigné,	(Nom et prénom du responsable de l'enfant)
Responsable de	(Nom et prénom de l'enfant)
Fait à	,le
Signature	